

Le club de canoë-kayak, section du Foyer Rural

Agréée par les services de la Jeunesse et des Sports, affiliée à la Fédération Française de Canoë-Kayak, la section canoë-kayak fait partie intégrante du Foyer Rural de Pont d'Ouilly.

Créé en 1982 et présidé actuellement par Jean Marc PLESSARD, le Foyer Rural est une association qui s'occupe de l'animation de Pont d'Ouilly à travers ses sections et différentes actions, mais aussi du développement touristique de la commune et de la région en gérant des structures d'hébergement (gîtes de groupe, Point d'Accueil Jeunes) et des activités de plein air (canoë-kayak, VTT, randonnée pédestre, tennis,...).

Le Foyer Rural apporte son aide à la section canoë-kayak en mettant à disposition des locaux (base de plein air, gîtes de groupes), du personnel (éducateurs sportifs, secrétaire, personnel d'entretien,...) et du matériel (véhicules, matériel nautique, ordinateur,...).

En contrepartie, la section canoë-kayak gère tout le développement de cette activité et apporte ainsi la compétence et le bénévolat de ses adhérents, des résultats de haut niveau et tout un ensemble d'actions au service du Foyer Rural. L'exemple type d'une collaboration réussie !

Cotisations 2013

	- de 18 ans ⁽¹⁾	+ de 18 ans ⁽²⁾
1ère adhésion FFCK	130 €	150 €
Renouvellement d'adhésion	80 €	100 €

(1) Tarifs également appliqués aux étudiants et personnes en difficulté sociale le signalant

(2) Au 1er décembre 2013

Remise de 20% à partir du 2ème membre au sein d'un même foyer.

Règlement possible en plusieurs versements.

Les dossiers doivent être rendus complets (voir encadré en page de droite) dès le 15 décembre 2012.

A quoi correspond votre cotisation ?

- Part versée à la FFCK pour 2013 :
 - 18 ans : 34,61€
 - + 18 ans : 45,25€
- Part versée au Comité Départemental : 3 €
- Le reste de votre cotisation contribue au bon fonctionnement du club et permet de financer partiellement les prestations présentées ultérieurement. Sachez qu'en 2012, les cotisations des adhérents représentaient environ **10%** du total des recettes, la majorité des ressources provenant avant tout du service de location mais aussi des subventions.

L'adhésion au club vous permet :

- de rencontrer d'autres pratiquants (115 en 2012) et de bénéficier d'une vraie vie de club,
- d'utiliser les locaux et le matériel de l'association,
- de bénéficier du savoir-faire et des conseils de pratiquants expérimentés et de champions de haut niveau (conseils pratiques, choix du matériel,...),
- de suivre les cours d'initiation et de perfectionnement, tant en eau calme qu'en eau vive, le mercredi et le samedi de 14H00 à 17H00,
- de découvrir et de pratiquer différentes disciplines du canoë-kayak (kayak polo, Slalom, tourisme, wave-ski,...),
- de profiter des séances de piscine à Condé sur Noireau le vendredi de 19h45 à 21h45 (apprentissage de l'esquimautage) d'octobre à avril,
- de profiter des aménagements des sites de pratique (slalom, bassin de kayak polo, bassin d'eaux vives, parcours d'initiation,..),
- de préparer les diplômes fédéraux d'encadrement,
- de bénéficier d'une assurance adaptée, d'utiliser les services négociés au niveau national par la F.F.C.K. (cf "carte canoë plus" - mode d'emploi),
- de solliciter une prise en charge financière de certaines actions (formations, stages, compétitions, réunions, inscriptions,...).

En contrepartie, elle vous engage :

- à fournir :
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak (avec la mention « en compétition » pour les personnes concernées)
 - un brevet de natation de 25 mètres ou une attestation certifiant savoir nager,
 - le coupon de réponse pour l'assurance IA SPORT+ et pour les mineurs :
 - une autorisation parentale de pratique,
 - une autorisation parentale d'autonomie de déplacement entre le domicile et la base de plein air,
 - une attestation parentale concernant la prise de connaissance des risques normaux liés à l'activité, du règlement intérieur et des conséquences éventuelles.
- à acquitter une cotisation annuelle fixée en assemblée générale,
- à effectuer les journées (2 à 4 jours) au service de location de canoë-kayak
- à respecter le règlement intérieur (conditions de navigation, utilisation des locaux, du matériel,...),
- à participer aux actions organisées par le club (nettoyage des rivières, sélectif de slalom...), selon les compétences et la disponibilité de chacun.

Soyez convaincus qu'en adhérant au club de Pont d'Ouilly, vous contribuez à son développement et à celui du canoë-kayak en général et participez à la réussite des actions menées par la F.F.C.K. (liberté d'accès à l'eau, libre circulation sur les rivières, progression des pratiquants, amélioration de la sécurité, reconnaissance et promotion de l'activité,...)



FOYER RURAL DE PONT D'OUILLY

Section Canoë-Kayak

Tableau récapitulatif des séances encadrées

Mercredi 14h00/17h00	Initiation, perfectionnement et kayak-polo
Mercredi 18h30/20h30	Adultes loisir en perfectionnement
Vendredi 19h45/21h45	Esquimautage et entrainement kayak-polo (en piscine)
Samedi 14h00/17h00	Initiation, perfectionnement, polo et adultes loisir
Les dimanches	Sorties ponctuelles

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Bureau : Président : Christophe SCHAUSI
 Secrétaire : Matthieu PERRIER
 Trésorier : Robert FERRANDIER

Salarié : Paul HOUSSAYE

Situation et coordonnées: Base de Plein Air
 Rue du Stade René Vallée-14690 Pont d'Ouilly
 Tél. : 02 31 69 86 02 / 06 26 25 17 59
 E-mail : cckpdo@gmail.com
 Site internet : www.frpo-loisirs.org
 Forum : http: cckpdo.forumsclub.com

Permanences : **A Pont d'Ouilly**
 - Tous les jours du 1er mai au 31 août
 - Le mercredi et le samedi de 14H à 14H30
 et de 16H 30 à 17H 30 toute l'année



GUIDE DE L'ADHERENT

2013